

vivre ensemble

LETTRE D'INFORMATION DE LA MAIRIE

N ° 1 6 1 ■ JUILLET - AOÛT 2 0 1 5

VILLAGE DE
SAINTE JEAN
DE MOIRANS

Cérémonies

■ Récompenses sportives

La cérémonie aura lieu le **11 septembre à 18 h 30** au centre socio-culturel.

■ Médailleurs du travail

Une réception sera organisée en leur honneur le **samedi 12 septembre à 10 h 30**.

Les récipiendaires recevront une invitation d'ici fin juillet. S'ils ne l'ont pas reçue à cette date, nous les prions de se faire connaître en mairie.

■ Nouveaux arrivants

Une réception aura lieu le **samedi 12 septembre à 10 h 30** pour fêter votre arrivée sur la commune et celle des bébés de l'année.

Afin d'organiser au mieux cette rencontre, nous vous demandons de bien vouloir vous faire connaître en mairie.

Forum des associations

Le forum des associations se tiendra le **samedi 12 septembre à partir de 13 h 30** au centre socio-culturel.

Toutes les associations locales seront là pour vous présenter leurs activités et vous permettre de vous inscrire pour la saison 2015-2016.

SPORTS

Tournoi multisports inter quartiers

Pour rappel, les inscriptions pour le tournoi multisports inter quartiers, qui se tiendra le **samedi 29 août**, sont ouvertes.

Afin d'organiser au mieux cette journée, les inscriptions seront clôturées le samedi 11 juillet. Pour s'inscrire c'est simple, il suffit soit de télécharger le formulaire sur le site internet de la Mairie : soit le récupérer à l'accueil de la Mairie. Il n'est pas nécessaire d'avoir une équipe complète pour faire la démarche.

Toute personne souhaitant participer peut s'inscrire via le formulaire, nous nous chargerons de compléter les équipes si nécessaire.

CULTURE

Un musée au CSC ?

Mardi 9 juin dernier, à partir de 20 h 30, le centre socio-culturel de Saint-Jean s'est transformé pour quelques heures en musée d'art contemporain. Des peintures « à la manière de » Matisse, Delaunay, Mondrian ornaient les tissus des coulisses. Des sculptures « à la manière de » Niki de Saint Phalle étaient positionnées au sol...

Une initiative des élèves des classes de CP et de CM1-CM2 de l'école publique vendémiaire, qui ont invité leurs proches à la présentation de leur projet de l'année sur le thème « Des peintres et des couleurs ».

Après le passage des gardiens du musée pour vérifier que tout était en ordre, les élèves ont eu plaisir à danser, chanter, faire des rythmes, participer à un casting pour le cinéma et proposer des figures d'acrosport, où les mélanges des couleurs se sont révélés...

Un bien beau moment de partage entre CP et CM, qui n'aurait pu aboutir sans l'accompagnement, à côté des enseignantes, d'Anne-Marie, Jean-Luc, Ludovic et Christian.

Merci à tous, petits et grands pour cette visite haute en couleurs, bien agréable !

INCIVILITÉ

Dégradations au cimetière

Chaque famille doit aller déposer plainte à la gendarmerie de Moirans si elle constate des dégradations sur sa tombe. La mairie ne peut en effet pas le faire, car les concessions sont privées.

EN BREF

Fermeture estivale

La mairie sera fermée les samedis 1^{er}, 8 et 15 août.

L'agence postale communale sera fermée du 1^{er} au 15 août inclus.

Etat Civil

■ Bienvenue à

- Gabin Fernandes né le 29 mai
- Anaé Siaud née le 6 juin

■ Ils ont uni leur destinée

- Frédéric Smoter et Anaïs Goderon le 30 mai
- Jean Pastorel et Evelyne Giry le 27 juin

■ Ils nous ont quittés

- Claude Kalmanovitz le 2 juin
- Auguste Passera le 5 juin
- Serge Ambrogi le 5 juin

Virades de l'Espoir

Samedi 26 septembre

Dès maintenant, réservez cette date importante sur votre agenda.

Vous y retrouverez les animations phares comme le tir à l'arc, la wi-défi, le mur d'escalade, le jeu du fakir, surtout, la traditionnelle course de l'espoir, ainsi que de nouvelles animations surprises.

Programme détaillé dans le **vivre ensemble** de septembre.

Les malades comptent sur vous pour aider la recherche dans ce domaine.

Déchetteries

Horaires d'été

• La Buisse :

du lundi au vendredi : 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 18 h 30
et le samedi : 8 h 30 - 12 h et 13 h - 18 h

• Coublevie :

du lundi au vendredi : 13 h 30 - 18 h 30
et le samedi : 8 h 30 - 12 h et 13 h - 18 h

ENVIRONNEMENT

Brûlage des déchets végétaux

Nous vous rappelons que, par arrêté préfectoral n°2013-322-0020, le brûlage des déchets végétaux est interdit en tout temps sur l'ensemble du département de l'Isère, en application des dispositions du Code de l'Environnement et du règlement sanitaire départemental.

La destruction de ces déchets, individuels ou collectifs, à l'aide d'incinérateurs ou de tout autre dispositif équivalent, est également interdite en dehors des installations autorisées au titre de la réglementation des installations classées. Cependant, les incinérations de végétaux entreprises par les agriculteurs et les forestiers dans le cadre de leur activité professionnelle, ainsi que celles qui sont réalisées au titre de l'obligation légale de débroussaillage ne relèvent pas dudit arrêté préfectoral.

Attention ! Ambrosie !

L'ambrosie (*Ambrosia artemisiifolia*) est une plante allergisante qui prospère dans les terrains dénudés, les terres rapportées (remblais) peu ou pas végétalisées, les sols peu ou mal entretenus : friches industrielles, lotissements en cours de construction, chantiers, bas-côtés, terrains vagues, voies de communication, jachères, mais également dans les jardins, dans certains types de cultures et dans les chaumes.

L'ambrosie génère des nuisances importantes auprès de la population et constitue un risque réel pour la santé publique.

Par arrêté préfectoral, il est décidé qu'afin de juguler la prolifération de l'ambrosie et de réduire l'exposition de la population à son pollen, les propriétaires, locataires, ayants-droit ou occupants à quelque titre que ce soit, sont tenus de prévenir la pousse de plant d'ambrosie, et de nettoyer et entretenir tous les espaces où se développe l'ambrosie.

Les techniques de prévention et d'élimination suivantes doivent être privilégiées : végétalisation, arrachage suivi de végétalisation, fauche ou tonte répétée, désherbage thermique.

L'élimination des plants doit se faire avant la pollinisation. Elle doit avoir lieu si possible avant la floraison et au plus tard au 1^{er} août de chaque année. Suivant le mode d'élimination choisi, des interventions ultérieures supplémentaires peuvent être nécessaires en raison de phénomènes de repousse.

Vidange de piscine

Il est rappelé que conformément à l'article R.116-2 du Code de la Voirie Routière, il est interdit de laisser couler, de répandre ou de jeter sur les voies publiques des substances susceptibles de nuire à la salubrité et à la sécurité publiques ou d'incommoder le public. Le fait de vidanger sa piscine en laissant couler l'eau le long de la voirie sera puni d'une amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe.

PETITE ENFANCE

Crèche les P'tits Loups

■ Bougies

Un très joyeux anniversaire à Clélia et Milan qui fêtent leurs 2 ans, ainsi qu'à Enzo pour ses 3 ans !

■ Brioches

Vous avez été nombreux à vous régaler des brioches vendues par les P'tits Loups ! Un grand merci à vous tous pour votre contribution !

■ Sortie à la ferme

Les P'tits Loups ont bien profité de leur sortie de fin d'année à la ferme du Langot à Charavines au contact des nombreux animaux ! Le pique-nique partagé fut également un moment très convivial entre petits et grands.

■ La kermesse

Vendredi 19 Juin après-midi a eu lieu la kermesse des P'tits Loups : chamboul'tout, pêche aux canards, piscine à tissus, maquillage sensoriel mais aussi rires, joie et bonne humeur étaient au rendez-vous, pour fêter le départ à l'école des grands.

SECURITÉ

Opération tranquillité vacances

Vous partez en vacances ? Prévenez la police municipale afin qu'elle puisse surveiller votre domicile au cours de ses patrouilles quotidiennes. Remplissez le formulaire téléchargeable sur le site internet de la mairie et adressez-le à la Police Municipale. Tél : 09 67 24 23 55.
p.municipale@coublevie.fr

JOURNÉES DU PATRIMOINE

Le dimanche 20 septembre

Clin d'œil sur le patrimoine de Saint-Jean-de-Moirans

Les journées du patrimoine, organisées partout en France le troisième week-end de septembre, sont l'occasion de redécouvrir différemment et sous des formes originales la richesse du patrimoine.

A St-Jean-de-Moirans nous avons envie de vous associer, vous habitants de la commune, anciens ou nouvellement arrivés. Nous vous invitons à vous poser une question : " Qu'est-ce qui, dans mon village et à mon avis, fait partie du patrimoine ?"

Pour répondre c'est très simple : il vous suffit

- de venir accrocher une photo de l'élément patrimonial que vous voulez partager, faire connaître ou reconnaître à l'ensemble des St Jeannais. Des supports seront à votre disposition sur la place du village dans la matinée du dimanche 20 septembre ;
- ou d'envoyer par mail ou déposer en mairie votre photo que nous nous chargerons d'imprimer.

Adresse : mairie@st-jean-de-moirans.fr

Votre photo, une simple impression, format A5 ou autre, pourra être accompagnée d'une légende avec votre commentaire. Cela peut être une anecdote en lien avec cet élément du patrimoine, mais aussi un souhait, comme celui d'une mise en valeur par exemple, un regret suite à une démolition, une disparition... Vous pouvez aussi accompagner votre photo d'une autre beaucoup plus ancienne, carte postale d'époque par exemple, occasion de voir les évolutions de notre village.

A vos appareils ! Vos albums de famille...

De plus, nous vous proposons une visite pédestre du patrimoine Saint-Jeannais.

Rendez-vous devant la mairie à 14 h (durée 1 h 30).

Ce "Clin d'œil sur le patrimoine de Saint-Jean-de-Moirans" sera l'occasion, après avoir lancé pendant tout l'été le défi aux St Jeannais de prendre en photo le patrimoine de leur village, de partir en quête des traces architecturales et historiques. Une occasion d'aiguiser son regard, comprendre le patrimoine et certainement de partager et d'échanger sur le Saint-Jean d'hier et d'aujourd'hui, sans oublier celui que nous construisons pour le XXI^{ème} siècle.

La visite sera assurée par un guide-conférencier du Pays d'art et d'histoire du Pays Voironnais.

Le patrimoine c'est quoi ?

Le patrimoine culturel (on parle également de patrimoine historique) recouvre les biens, matériels ou immatériels, ayant une importance artistique et/ou historique.

On distingue notamment :

- le patrimoine architectural : une grange, un bassin
- le patrimoine archéologique : une monnaie
- le patrimoine ethnologique : une tradition, un rituel
- le patrimoine industriel : une ancienne usine (de tissage par exemple)
- le patrimoine artistique : un tableau
- le patrimoine documentaire : un film, une photo
- le patrimoine bibliographique : un livre
- le patrimoine culturel immatériel : un conte, une légende
- le patrimoine linguistique : le patois.

vivre ensemble

AGENDA ■ ÉTÉ 2015

VILLAGE DE SAINT JEAN DE MOIRANS

- **Conseil Municipal**
2 juillet à 20 h 30 en Mairie
- **Permanence "Auto pouce"**
4 juillet de 10 h à 11 h 30 en Mairie
- **Sortie publique organisée par le Pic Vert**
4 juillet à 8 h devant la Mairie
- **Kermesse paroissiale**
5 juillet à partir de 11 h 30
- **Fête à Frossasco**
1er août
- **Boules lyonnaises Challenge R. Veyret**
1er août
- **Boules lyonnaises Challenge des commerçants**
8 août
- **Boules lyonnaises Challenge de la municipalité**
22 août
- **Tournoi multisports inter-quartiers**
29 août de 10 h à 18 h
- **Permanence "Auto pouce"**
29 août de 10 h à 11 h 30 en Mairie
- **Apéro concert du Conseil de Village**
5 septembre à 18 h dans la cour de l'ancienne école
- **Tournoi de pétanque FC La Sure**
6 septembre à La Buisse
- **Récompenses sportives**
11 septembre à 18 h 30
au Centre socio-culturel
- **Accueil des nouveaux arrivants et des bébés de l'année**
12 septembre à 10 h 30 au Centre socio-culturel
- **Médaillés du travail**
12 septembre à 10 h 30 au Centre socio-culturel
- **Forum des associations**
12 septembre de 13 h 30 à 17 h
au Centre socio-culturel
- **Collecte de sang**
14 septembre de 17 h à 20 h au Centre socio-culturel
- **Journée du patrimoine**
20 septembre sur la Place
- **Apéro concert du Conseil de Village**
25 septembre à 18 h dans la cour de l'ancienne école
- **Virades de L'Espoir**
26 septembre à la plateforme sportive

Le prochain "Vivre ensemble" paraîtra début septembre. Faites parvenir vos articles avant le 15 août.

Directeur de la publication : L. Béthune
Rédaction, conception, création :
Commission Communication
Impression : Mairie
Dépôt légal en préfecture : n°37/01/presse

A découper selon les pointillés et à conserver pour avoir les informations utiles de la Mairie et l'Agenda de l'été

info services

E T E 2 0 1 5

VILLAGE DE
SAINT JEAN
DE MOIRANS

Numéros d'urgence

Samu : 15

Police secours / gendarmerie : 17

Pompiers : 18

N° général : 112

Police municipale : 09 67 24 23 55

Mairie

Tél : 04 76 35 32 57

Mél : mairie@st-jean-de-moirans.fr

web : www.st-jean-de-moirans.fr

Retrouvez-nous également sur notre page Facebook :
Saint Jean de Moirans - Page de la Commune

Médecin de garde

Appelez votre médecin traitant, un répondeur vous donne le n° de téléphone et le nom du médecin de garde.

Pharmacie

Cécile CHADUC

146 Ch. de l'Île Verte - Tél : 04 76 35 37 48

En dehors des heures ouvrables et le dimanche, composez le 3915.

Professionnels de la santé

- **Marc CHASSIGNEUX** • Médecin généraliste
167 Chemin de la Tençon - Tél : 04 76 35 38 90
- **Christiane COPPEY** • Médecin généraliste, acupuncteur, homéopathe
Rue du 8 mai 1945 - Tél : 04 76 35 41 88
- **Karine LIMOUSIN** • Infirmière
63 Ch. des Marronniers
Tél : 04 76 07 84 16 - 06 17 42 72 58
- **Patrick COUINET** • Dentiste
Rue du 8 mai 1945 - Tél : 04 76 35 42 90
- **Morgane GALLIN** • Dentiste
140 Rue du 8 mai 1945 - Tél : 04 76 35 42 90
- **Julia LAUTER, Stéphanie MOLLE, Florent OLIVA, Emilie PAILLOT**
Masseurs Kinésithérapeutes
63 Ch. des Marronniers - Tél : 04 76 67 32 71
- **Laure BALDACCHINO** • Orthophoniste
63 Ch. des Marronniers - Tél : 04 76 67 33 58
- **Grégory FAGOT** • Ostéopathe
63 Ch. des Marronniers - Tél : 04 76 07 74 17
- **Ana TABARES** • Pédicure, podologue
63 Ch. des Marronniers - Tél : 04 76 35 30 94
- **Frédéric SALGUES** • Réflexologie
70 Av. Marie Fourcade - Tél : 06 32 71 26 41

Marché

Le marché a lieu tous les mardis et vendredis de 6 h à 12 h sur la Place du Champ de Mars.

CONSEIL DE VILLAGE

L'auto-pouce en pratique

Le principe est simple: la flexibilité de l'auto-stop avec la sécurité du covoiturage.

À chaque trajet, le conducteur ou le passager présente sa carte d'adhérent au réseau " auto-pouce".

■ Pour l'adhésion gratuite, pièces à fournir :

Pour le conducteur: pièce d'identité, permis de conduire, attestation d'assurance et photo.

Pour le passager: pièce d'identité, photo et autorisation parentale pour les mineurs.

■ Renseignements et inscriptions :

Permanences tenues par les membres du conseil de village à la mairie le **samedi 4 juillet**, le **samedi 29 août de 10 h à 11 h 30** et lors du forum des associations le **samedi 12 septembre**.

Maison Pour Tous

Renseignements et inscriptions auprès du secrétariat de la MPT

Tél : 04 76 35 30 09 • <http://moupette.free.fr>

■ L'été 2015 au Centre de Loisirs !

A l'heure où nous écrivons, il reste encore des places aux stages de scrapbooking et de tir à l'arc (à partir de 7 ans), ainsi qu'aux 2 camps multi-activités organisés pour les 11/14 ans : du 06 au 11 juillet et pour les 8/10 ans : du 20 au 24 juillet.

Le centre de loisirs sera ouvert du **lundi 6 au vendredi 31 juillet et du lundi 24 au vendredi 28 août 2015**. Pour toutes ces propositions, renseignements et inscriptions auprès de la MPT. Les bulletins d'inscription sont téléchargeables à partir du site. L'inscription se fait à la MPT avec votre règlement avant le vendredi 31 juillet pour la période de fin août. Tarifs selon le quotient familial.

■ Quelques dates...

Rendez-vous au Forum des Associations le **samedi 12 septembre de 13 h 30 à 17 h au centre socio-culturel**. Comme chaque année, les sections proposeront leurs activités et prendront les inscriptions pour la prochaine saison. Pour les nouveaux St-Jeannais et pour avoir une idée de ce qui existe déjà à la MPT, consultez son site internet : <http://moupette.free.fr/>.

Le programme complet des activités sera mis à jour début juillet sur le site et paraîtra dans le Moupette de septembre.

• **Rappel** : un certificat médical est obligatoire pour la pratique du badminton, de la gym tonique, du step et de la zumba. Merci de le prévoir lors de l'inscription en septembre.

• **Du nouveau à la rentrée** : Une section « nature » se mettra en place, en lien entre autre avec l'installation de la mare pédagogique prévue par la commune. Une activité « vannerie » verra peut-être le jour, selon l'organisation possible.

• **A confirmer** : la prochaine Assemblée Générale de la MPT aura lieu le **lundi 12 octobre à 19 h**. La présence des adhérents en nombre est indispensable, c'est le moment des bilans et des nouvelles propositions. Nous comptons sur vous !

• **Dernière minute** : le projet "la MPT en équilibre" travaillé toute l'année par Jean-Marc avec les enfants du centre de loisirs se termine bientôt. Un petit livre de cuisine illustré est en cours d'édition...il rassemble les recettes réalisées et savourées lors des ateliers cuisine du mercredi, mais aussi avec l'aide des mamans lors de certains événements comme le "thé perché" et la soirée "environnement". Ce livret vous sera proposé dès que possible, à un prix modique... N'hésitez pas, contactez la MPT.

En attendant le plaisir de vous revoir parmi nous, toute l'équipe de la MPT vous souhaite de Bonnes Vacances !